



[Vidéo] Les jeudis du Grhapes: « L'altérité du genre » 23 mai 2019

Détail des interventions de la quatrième séance du [séminaire de recherche « Les jeudis du Grhapes » 2019-2020 « Altérité\(s\) et société inclusive »](#) [1]

23 mai 2019 : « L'altérité du genre »
Simone Emmert, Nassira Hedjerassi

L'application des Principes de Jogjakarta comme garant pour la diversité basée sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle : intérêt de l'approche anti-bias comme méthode d'enseignement

Simone Emmert, professeur de droit à la faculté de sciences sociales de l'Université adventiste de Friedensau

« En 2006, les Principes de Jogjakarta ont été développés par un groupe d'experts des droits humains (pour utiliser un terme 'neutre', l'auteure préfère droits humains et pas droits de l'homme) internationaux. Ces Principes ont pour but l'application du droit international des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Même si les Principes ne constituent ni un document des Nations Unies ni un contrat de droit international, ils affirment malgré tout l'obligation principale des États d'appliquer les droits humains. L'originalité de ce document est qu'il est le premier document à définir au niveau juridique international les termes d'orientation sexuelle et d'identité de genre. La reconnaissance internationale de ces termes est également importante pour la reconnaissance de tous les divers aspects de la diversité comme par exemple l'âge, l'ethnie, la religion ou encore le handicap. Ces dernières années, ces définitions et ces principes ont de manière générale servi de plus en plus de références dans les documents officiels des Nations Unies ou du Conseil de l'Europe. Ils sont donc une contribution remarquable pour la protection de la diversité dans la société, ils constituent également un nouveau mode de gouvernance dans le respect de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle. Cette présentation propose d'interroger la manière d'enseigner les droits humains reliés aux Principes de Jogjakarta. Considérant les approches actives dans l'enseignement, l'auteure propose de mobiliser une approche utilisée en médiation : l'approche anti-bias.

L'approche anti-bias a été fondée dans les années 1980 aux États-Unis dans le cadre de la pédagogie de la petite-enfance par Louise Derman-Sparks et Carol Brunson-Philips. Le terme anglais 'bias' peut

être traduit comme 'parti pris' ou 'préjugé'. Le préfixe 'anti' vise à corriger un déséquilibre créé par des stéréotypes et préjugés, ainsi qu'à rendre visible des pratiques discriminatoires. L'hypothèse d'anti-bias est que chaque personne a des préjugés qui sont appris par les individus tout au long de leur vie ; les préjugés sont définis comme des idéologies institutionnalisées et intériorisées, présentes dans une société. Les aspects de l'apprentissage des préjugés et des pratiques discriminatoires/opprimantes incluent que ces pratiques et attitudes peuvent être 'désappries' et remplacées par des comportements empathiques et non-opprimants. L'application anti-bias se fait par des exercices basés sur les expériences propres et la réflexion de soi-même sur des concepts de pouvoir et de discrimination. L'approche anti-bias aide à identifier et rendre visible les relations de pouvoir et d'inégalités dans un contexte de conflit. Cette approche est appropriée dans un contexte interculturel car les expériences propres, les émotions et les besoins sont au centre en traversant les différences culturelles et en construisant des ponts entre les êtres humains. Cette présentation vise à démontrer l'intérêt de son utilisation pour permettre à des étudiants ou des participants d'analyser de manière réflexive leur vécu afin de développer des manières d'être et d'agir inclusives. »

L'école : (à) l'épreuve du *trouble dans le genre*

Nassira Hedjerassi, professeure des universités en sciences de l'éducation à Sorbonne Université - Espé de l'académie de Paris, et chercheure au Laboratoire d'études de genre et de sexualité (LEGS-UMR 8338)

« Alors qu'on observait en France une forme d'invisibilité et dans la société et dans les recherches, on note très récemment une plus grande présence médiatique de la problématique *trans* ou du jeu avec le genre. Médiatisation d'artistes ou de figures intellectuelles (par exemple le comédien Océan, le philosophe Paul B. Preciado, le sociologue Sam Bourcier). Médiatisation via des programmes grand public (emblématiquement la série française et familiale *Plus belle la vie* diffusée à une heure de grande écoute qui met en avant le parcours de questionnement de genre et de transition d'un lycéen assigné fille à la naissance, ou encore la diffusion par M6 d'une série britannique qui suit une enfant de 11 ans, assignée garçon à la naissance). Et enfin plus récemment encore médiatisation d'actes transphobes.

Pour autant, malgré cette visibilité médiatique croissante, demeure pleinement actuel le constat dressé par Karine Espineira *et al.* (2014) et par nous (Hedjerassi *et al.*, 2015) : la question des élèves jugé·e·s non conformes sur le plan du genre à l'école demeure peu abordée. Ce silence relatif est surprenant à double titre. Il surprend d'une institution qui repose sur l'égalité de toutes et de tous, qui prône « l'acceptation et le respect des différences », qui se définit comme l'école de l'inclusion, l'école de la bienveillance ou aujourd'hui celle de la confiance.

Cette absence surprend alors que la littérature internationale et les rares enquêtes ou sondages disponibles sur le plan national convergent pour souligner l'importance des expériences scolaires dans les trajectoires sociales et professionnelles.

Dans cette communication, après une mise au point terminologique, nous nous proposons d'analyser ce que l'école fait de cette question et de ces publics qui *troublent le genre*, puis de présenter ce que les recherches disponibles mettent au jour des expériences scolaires des élèves jugé·e·s non conformes sur le plan du genre afin de dégager des pistes pour réaliser une école plus inclusive. »

- **Espineira, K. et al.** (dir.). Tableau noir : les transidentités et l'école, *Cahiers de la transidentité*, n°4, 2014.
- **Hedjerassi, N., Reyes, J., Gil, F.** L'expérience de l'école, du travail et de la formation de migrants transgenres : entre stigmatisation et discrimination, *Revue française d'éducation comparée*, numéro Inégalités entre sexes dans la famille, à l'école et au travail : approches comparées, 2015, n°13, pp.167-180.

Informations pratiques

23 mai 2019, de 14 à 16 heures.

Pot d'accueil à 13 h 30 au foyer.

Les conférences seront suivies par un échange avec l'auditoire.

L'entrée est libre sur présentation d'une pièce d'identité.

Amphithéâtre de l'INSHEA,
58-60 avenue des Landes, 92150 Suresnes.

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/s%C3%A9minaire-du-grhapes#overlay=fr/node/1771/edit>